

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 513
Lausanne: Saint-Pierre 1 tél. (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50
3 mois Fr. 13.-, 6 mois Fr. 25.-, 1 an Fr. 50.- LE NUMERO 30 ct Directeur: René Moylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

UNE UNIVERSITÉ CRITIQUE

La Suisse n'est pas un pays assez vaste pour que les pouvoirs publics et des fondations privées puissent entretenir des universités dispensant des enseignements parallèles tout en recrutant professeurs et étudiants dans le même bassin de population, des universités qui seraient par les vertus de la concurrence, à l'américaine, de niveau et de qualité différents. Certes le Genevois peut toujours venir voir à Lausanne, et réciproquement. Mais ces échanges sont limités.

Les universités cantonales disposent donc d'une sorte de monopole de l'enseignement.

Un seul homme

Le monopole d'une université s'éparille en autant de monopoles que l'on compte de chaires. Tel professeur peut pendant dix, vingt ou trente ans incarner à lui tout seul un chapitre de la science. Le pluralisme académique tant vanté a donc quelque chose d'illusoire.

Certes, on peut imaginer à cette situation de fait plusieurs correctifs. Certaines chaires sont dédoublées; des assistants peuvent faire varier les sujets de séminaire, encore que le système actuel de cooptation des enseignants atténue fortement la diversité des orientations. Il reste, bien sûr, que la lecture, la formation autodidacte demeure libre et que l'étudiant est à l'âge où il peut se faire, dans sa petite jeuette, des idées personnelles.

Mais est-ce le seul choix? L'enseignement officiel en situation de monopole et l'esprit critique individuel de l'étudiant.

Par facultés

Le problème se pose différemment selon les facultés. C'est de là qu'il faut partir, car chacun admet que, dans le cadre des facultés, les discussions concrètes sur le contenu de l'enseignement peuvent être les plus utiles.

A remarquer toutefois que l'actuelle définition des facultés est trop étroite. Un exemple. On sait que les facultés de lettres forment les enseignants de l'enseignement secondaire; or de tous côtés on déplore la non-préparation des professeurs à la compréhension des phénomènes économiques et sociaux (seule l'histoire les y prépare un peu et de manière incomplète). Le cloisonnement entre les lettres et les sciences politiques se révèle riche de conséquences et particulièrement fâcheux.

Cette réserve faite, il faut partir de l'idée que le contenu de l'enseignement est à discuter dans chaque faculté. En quels termes?

Le choix des sujets

Il est fort difficile d'imaginer un système dont l'effet serait d'imposer à un professeur le sujet de ses cours, à moins que les désirs de « la clientèle » ne rencontrent ses intentions.

Un enseignant ne parle bien que des domaines qu'il aime, qu'il sent. Comment pourrait-il « apporter quelque chose » s'il devait cesser d'être lui-même. Même les séminaires ne peuvent toucher à n'importe quoi. Pour que le sujet soit dominé, scientifiquement, non seulement un nombre considérable d'heures de travail sont nécessaires, mais encore une spécialisation, une première familiarité; donc pas d'improvisation possible.

On ne choisit pas le thème d'un cours ou d'un séminaire comme un sujet de conversation. D'où l'idée d'un enseignement parallèle.

Parallèlement

À côté de l'enseignement officiel devrait être rendu possible un enseignement libre. Cette fonction, les privat-docents ne l'assument guère; ce titre est ou bien honorifique ou bien un marchepied.

Il faudrait associer à la vie universi-

taire des professeurs invités, des conférenciers, des hommes qui ont fait leurs preuves dans la pratique, même s'ils sont très peu académiques, non pour qu'ils donnent un enseignement systématique, mais pour qu'ils apportent un autre point de vue, d'autres idées, d'autres expériences, d'autres convictions.

Imaginons le cours que peuvent donner certains professeurs en économie des universités suisses sur le marxisme. Il ne serait pas inintéressant que leurs étudiants puissent entendre un spécialiste de cette discipline, comme par exemple Ernest Mandel.

Les moyens

Cette idée n'a rien d'original. On sait que les universités américaines font largement appel à des intelligences extérieures, on sait que l'Institut des hautes études internationales de Genève tire une partie de sa réputation de personnalités internationales qu'il peut inviter.

Si l'idée n'est pas neuve, il faut lui donner une forme plus systématique. Là devrait intervenir un véritable droit des étudiants d'organiser dans le cadre de l'université, un certain nombre de cours libres, dont il choisirait les sujets, appelant au gré de leurs intérêts les hommes de leur choix.

Pour qu'ils puissent le faire, il faut qu'ils en aient les moyens. L'université, à la recherche de son autonomie, va se réorganiser; elle gèrera son budget. Dans le cadre des budgets de chaque faculté, une somme devrait être prévue pour l'organisation des cours libres et mise à la disposition des étudiants. Ainsi serait rétablie, à l'intérieur des universités en situation de monopole, des formes d'enseignement critiques.

Il ne s'agit que d'un aspect de la réforme de l'université; mais il est d'une grande importance.

D. P.

Grève générale en Italie



Une grève générale de vingt-quatre heures a lieu aujourd'hui mercredi dans toute l'Italie. Les quatre grandes centrales syndicales y participent. Notre photo montre des centaines de grévistes qui ont bloqué le trafic ferroviaire entre Rome et Naples.

DERNIÈRE PAGE

Zurich: CONDAMNATIONS TROP DOUCES POUR LES SORCIERS

La Cour d'assises de Zurich a condamné mardi après midi Josef Stocker et Magdalena Kohler les principaux accusés du procès des sorciers à 10 ans de réclusion et à 15 ans d'expulsion du territoire suisse. Emilio Bettio a été condamné à 4 ans de prison et les frères Hans, Heinrich et Paul Barmettler à 3 ans et 6 mois de prison. Le procureur général a l'intention de saisir la Cour de cassation de cette affaire, car, à son avis, les jugements sont de caractère arbitraire.

Que penser de ce jugement. A notre avis, il est beaucoup trop doux. Rarement, on avait vu un crime aussi atroce que celui commis par Josef Stocker et Magdalena Kohler, et si le maximum de la peine — 20 ans — s'imposait, c'était bien en l'occurrence. Même la prison à perpétuité n'eût pas été trop sévère pour un tel couple. Il eût fallu cependant changer le chef d'accusation. En technique juridique, c'était difficile.

Quoi qu'il en soit, on peut se demander d'où vient une telle mansuétude à l'égard de deux criminels de cette espèce. Elle s'explique sans doute, pour une part, du fait que notre civilisation est de plus en plus celle du bourreau. C'est, en effet, une des caractéristiques de notre époque d'être plus sensible aux souffrances de la victime. A quoi tient cette donnée sociologique, les historiens de l'avenir nous l'expliqueront.

Mais à part ce climat favorable aux bourreaux, d'autres circonstances ont peut-être milité en faveur de Stocker et de sa complice. Nous pouvons difficilement arracher de notre pensée l'idée que la mansuétude dont le tribunal a fait preuve à leur égard provient du fait qu'ils ont invoqué des motifs religieux pour justifier leur crime.

Quant à nous, nous aurions vu dans cette motivation une circonstance aggravante. Malheureusement, il semble que plusieurs tribunaux d'Europe occidentale ont conservé du Moyen Âge une espèce de crainte de toucher à tout ce qui leur paraît avoir un caractère sacré. Si civilisés qu'ils soient, ils gardent, dans leur subconscient, la notion du tabou des primitifs. Et comme les sauvages n'osent toucher à leurs sorciers, ils répugnent à punir comme il se devrait les criminels qui se parent du manteau de la religion. B.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS Mansuétude pour des ivrognes du volant

Au cours de sa séance de mardi, le Grand Conseil bernois s'est premièrement occupé d'une attaque lancée par un périodique bâlois contre la Direction de la police cantonale. En novembre dernier, le Grand Conseil acceptait une demande de recours en grâce présentée par un architecte. Ce dernier avait été puni pour avoir conduit un véhicule en état d'ivresse et le jugement devait être publié dans la Feuille officielle. Il demandait que l'obligation de publication soit supprimée. Le périodique bâlois avait accusé le canton de Berne de pratiquer un certain favoritisme à l'égard de personnes en vue. En outre, il écrivait que le Grand Conseil ne pouvait accorder de recours en grâce dans pareil cas, la publication n'étant pas considérée comme peine, mais comme mesure administrative.

Le président de la Commission de justice a rejeté cette accusation en déclarant que le cas de l'architecte était le cinquième recours semblable accordé par le législatif. Les autres cas concernaient un chauffeur, un serrurier, un rédacteur et un magasinier. Quant à la seconde allégation du périodique, le président l'a également rejetée, la publication du jugement étant considérée comme une

peine et non comme une mesure administrative.

Après avoir accepté 36 demandes de neutralisation et voté deux crédits de plus de 400 000 fr. en faveur du commandant de la police cantonale, le Grand Conseil a accepté la loi sur les entreprises de transport concessionnaires, en seconde lecture, par 123 voix sans opposition.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Il a accordé ensuite une série de subventions totalisant 10,3 millions de francs destinés à la construction de stations d'épuration des eaux.

En fin de séance, il a accepté un postulat déposé par un député biennois demandant que le canton intervienne dans la lutte contre la pollution des eaux de la source de Merlin, aux Prés-d'Orvin, source qui alimente la ville de Bienne à raison de 50 à 60%. Cette source est polluée par les eaux usées des maisons de vacances construites dans la région et par le dépôt des ordures dans les dolines et les fissures du sol. Le canton étudie actuellement une solution d'ensemble pour l'élimination des ordures de la commune d'Orvin et de dix-huit autres communes du Jura sud.

Cela s'est passé dans notre pays

■ **DÉSERTEURS ARRÊTÉS.** — La police cantonale a procédé dans un bar du Niederdorf, à Zurich, à l'arrestation d'un soldat américain de 18 ans qui, en compagnie d'un camarade du même âge, avait déserté son unité stationnée à Ludwigsburg, en Allemagne. Avant de prendre la fuite, ils volèrent des formules de demandes de congé et le carnet de chèques d'un camarade.

■ **TUÉE SUR LE COUP.** — Mme R. Sprugasci, âgée de 50 ans, rentrait nuitamment à son domicile à Biasca, quand elle fut happée par-derrière par une automobile et tuée sur le coup.

■ **NOUVELLE VICTIME.** — On se souvient qu'un grave accident de la circulation qui s'était produit dimanche 26 janvier à Oberriet (SG) avait coûté la vie à trois personnes. Une quatrième victime, M. J. B., de Rorschach, 75 ans vient de décéder lui aussi.

■ **HAPPÉ PAR UN TRAIN.** — M. W. Buchmann, de Hinwil, a été happé par un train direct alors qu'il franchissait, mardi matin au volant de sa voiture, un passage à niveau non gardé, près de Werikon (ZH). Le malheureux a été tué sur le coup.

■ **BELLE RÉCOMPENSE.** — Les terroriste qui ont fait exploser deux charges de plastic — la première le 25 décembre dernier, devant la porte de la station-radio de la police municipale zurichoise, et la seconde le 31 janvier devant le bâtiment de l'administration communale — courent toujours. Le ministre public zurichois a décidé d'offrir une récompense de 10 000 fr. à quiconque pourra fournir des renseignements permettant l'identification et l'arrestation des auteurs des attentats.

■ **ESCROC ARRÊTÉ.** — La police de Lucerne, aidée par quelques passants, a réussi à mettre la main sur un escroc et voleur professionnel étranger, qui s'était rendu coupable au Liban d'un vol de 1,4 million de livres turques.

■ **IT'S A LONG WAY...** La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet d'article constitutionnel sur le droit foncier a décidé mardi de se rallier à la version du Conseil des Etats. On peut ainsi penser qu'à la prochaine session prendra fin la longue navette de ce projet entre les deux Chambres, et qu'ensuite le peuple pourra se prononcer. Le message du Conseil fédéral qui faisait lui-même suite au rejet de l'initiative du Parti socialiste et de l'Union syndicale suisse, date en effet, d'août 1967. Une fois l'article voté, il faudra encore élaborer une loi d'application et la faire approuver par les Chambres.

Sessions législatives cantonales

■ **A FRIBOURG.** — La session de février du Grand Conseil fribourgeois, essentiellement consacrée à l'étude de projets législatifs, a débuté mardi après midi sous la présidence de M. Louis Dupraz (rad.), président pour 1969. Le Grand Conseil a repris, en première lecture, le projet de loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Ensuite la seconde lecture de l'ensemble du projet fut adoptée sans opposition.

■ **AU TESSIN.** — Le Grand Conseil a accordé un crédit de plus de 9 millions de francs pour la construction de douze écoles dont certaines seront dotées de piscine. Enfin, il a décidé d'augmenter de 8,8% les salaires et les indemnités familiales et pour enfants des fonctionnaires cantonaux et du corps enseignant.

■ **A SAINT-GALL.** — Le Grand Conseil a mis un terme, mardi à la session extraordinaire. Il a adopté, un projet de loi concernant la protection des eaux, et un crédit de 1,36 million de francs destiné à la construction de maisons pour le personnel de l'Hôpital cantonal. Les députés ont repoussé une motion réclamant une consultation auprès des femmes au sujet de l'octroi éventuel des droits de vote et d'éligibilité.

■ **A LUCERNE.** — Le Grand Conseil de Lucerne a accepté, dans sa session de mardi, un projet de modification de la loi régissant les allocations familiales et pour enfants. Ainsi, l'allocation pour enfants a été portée à 30 fr.

GENÈVE

Pourquoi la fraction socialiste a voté contre le budget des Services industriels

Les raisons pour lesquelles le groupe socialiste du Conseil municipal a refusé le budget des S.I. lors de la dernière séance sont contenues dans le rapport de la majorité de la commission. Ce rapport a été rédigé par Amélia Christinat, qui relève certaines anomalies notées dans le budget. On en trouve deux principales :

1. LE MAINTIEN DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Le 5 décembre 1967, la majorité du Conseil municipal votait la motion suivante :

« Le Conseil municipal, vu l'impassé financière actuelle de cette régie, dont la structure est inadaptée au mandat qui lui a été confié, considère qu'il y a lieu de surseoir à toute augmentation des tarifs de consommation ménagère, tant que le barème des tarifs préférentiels injustifiés n'aura pas été revu et tant qu'un projet de refonte complète de la loi sur l'organisation des Services industriels de la ville de Genève n'aura pas été présenté aux instances compétentes. »

Or, dans le budget, cette anomalie subsiste dans chacun des trois services. On n'a nullement tenu compte des vœux de la ville.

2. LE FINANCEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES

Amélia Christinat écrit : « Nous nous souvenons que, lors de la présentation du premier projet d'augmentation des tarifs, la direction des Services industriels avait prévu une taxe d'équipement destinée à

l'autofinancement des grands travaux. Cette taxe aurait été payée par tous les consommateurs au prorata de leurs factures. Elle a été finalement abandonnée.

« Mais il est tout de même intéressant de connaître des détails sur les investissements que les Services industriels doivent faire lors de la création de nouvelles zones d'habitation ou industrielles. C'est ainsi que la commission a demandé des renseignements au sujet de la future zone industrielle de Satigny-Meyrin dont l'équipement global coûtera 133 millions de francs. La réponse de la direction des Services industriels fait ressortir clairement les inconvénients du système actuel qui prévoit que seul le canton a le droit d'encaisser des taxes d'équipement tandis que les Services industriels ne reçoivent que les taxes de raccordement. »

Voici ce que la direction des Services industriels a fort justement répondu :

« La création de nouvelles zones de construction implique pour nous l'obligation d'assurer leur alimentation en eau, gaz et électricité, ce qui conduit à des investissements importants dont la rentabilité est insuffisamment assurée quand leur occupation n'a pas lieu au rythme envisagé. Ce mode de faire se traduit alors par un alourdissement de notre budget de construction qui se répercute sur notre trésorerie en raison de l'insuffisance des recettes attendues. »

« Nous devons enfin relever que les taxes d'équipement à la charge des utilisateurs sont prélevées par

l'Etat de Genève à son seul profit à l'exclusion des autres administrations publiques, dont la nôtre, ce qui ne nous paraît pas équitable. »

Nous pensons également que ce procédé n'est pas équitable car il fait enfler vertigineusement les investissements des S.I. sans donner à ces derniers des recettes correspondantes, ce qui ne peut qu'avoir des répercussions fâcheuses sur leurs finances. Ce n'est donc pas à l'ensemble des consommateurs de supporter les conséquences d'une telle situation. C'est pourtant bien ce qui est prévu avec l'augmentation des tarifs.

(A suivre.) C. A.

Les actions parallèles diverses et nombreuses des locataires

Au cours des années, et particulièrement des derniers mois, les locataires aiguillonnés par les prétentions abusives des « propriétaires immobiliers » ont multiplié leurs protestations sous des formes différentes.

Certes, tous les moyens employés ont leur utilité; cependant, force nous est bien de constater que leur efficacité a été insuffisante pour empêcher l'acheminement implacable de l'aggravation des conditions d'existence des locataires. Ceci est d'ailleurs prouvé par le déclenchement actuel de la nouvelle et lourde offensive des « immobiliers », dont le but est le renouvellement massif, incontrôlé et incontrôlable des augmentations de loyers.

L'excellente enquête scientifique qui a été publiée par le Mouvement populaire des familles concernant les conditions de logement a soulevé l'ire des représentants des sociétés de « propriétaires immobiliers ».

De leur côté, les associations de locataires se sont courageusement engagées dans la polémique.

Les partis politiques de gauche sont, eux aussi, entrés en lice et présentent des motions et des projets de lois. Même les autres partis ont fait mine de les suivre. Le Conseil d'Etat semble se préoccuper du problème; il a, paraît-il, établi une enquête suivie d'une statistique sur les terrains à construire encore disponibles dans le canton.

Quant aux résultats, nous devons bien nous rendre à l'évidence que toutes ces interventions sont classées dans le gros dossier poussiéreux des analyses, des contestations, des intentions, des velléités qui donnent simplement lieu à des palabres pour cacher les tergiversations.

En réalité, rien de concret n'est engagé pour sauvegarder les droits et les intérêts des locataires; il ne se bâtit presque plus d'immeubles locatifs et les spéculateurs immobiliers s'en donnent à cœur joie, se moquant éperdument des soucis de ceux qui s'inquiètent chaque jour d'équilibrer leur budget familial.

C'est en raison de cette situation que le Parti socialiste genevois a engagé son action. Le but de la pétition est de concrétiser les positions et les activités déjà engagées sur plusieurs plans.

La pétition exige des réalisations en remplacement des vagues promesses: c'est la mise en chantier immédiate, par l'Etat et les administrations publiques, de la construction de 5000 logements qui seront contrôlés, administrés et gérés par un service cantonal du logement. La pétition des 5000 logements, c'est la reconnaissance directe du droit au logement, encadré dans un service public.

La pétition des 5000 logements, c'est la contre-offensive efficace des locataires face à l'offensive de propriétaires rapaces.

La pétition des 5000 logements est la plateforme sociale qui doit permettre à tous les courants de crainte et de mécontentement qui circulent dans la population de se rencontrer, quelle que soit leur diversité de condition, d'opinion, d'intérêt ou de nationalité.

Face à la carence calculée de l'initiative privée, qui a créé un état de crise, le moment est venu de développer aussi l'économie collective dans le secteur du logement, par la création d'un véritable service public, seul capable de pratiquer un contrôle effectif du prix des loyers.

Les locataires ne doivent plus se laisser bernier par des arguments fallacieux et des manœuvres de diversion qui tendraient à rendre le Conseil fédéral seul coupable et responsable.

C'est aux pouvoirs publics de la République et Canton de Genève, et à eux seuls, de mettre à disposition les 5000 logements indispensables. S.

Cela est arrivé

BUFFET POUR LE BIAFRA

On se demande vraiment ce que ces jeunes écervelées de l'Ecole supérieure de jeunes filles ont dans la tête. L'idée ne leur est-elle pas venue d'organiser tout simplement un « grand buffet en faveur des enfants du Biafra »? Comme dans la chanson des « Réceptions mondaines », on s'est sans doute empressé de petits fours en ne pensant nullement aux petits ventres ballonnés et aux membres rachitiques. Il est attristant de voir des jeunes imiter les pires habitudes genre « bal des petits lits blancs » de la bourgeoisie dépravée. C'est indécent. Nous nous étonnons aussi que les professeurs n'aient pas réagi à cette initiative d'inconscience.

Genève en chiffres

VENTES A CRÉDIT EN DÉCEMBRE: 3,4 MILLIONS

La population résidente du canton a diminué de 7057 personnes durant le mois de décembre, pour s'établir à 316 566 habitants. Ce nombre comprenant 364 saisonniers, l'effectif de la population sans les saisonniers se monte à 316 202 habitants.

Parmi la population résidente, 338 naissances vivantes, et 225 décès ont été dénombrés au cours du mois considéré.

L'effectif des travailleurs étrangers soumis au contrôle du travail dans le canton a diminué, en décembre 1968, de 6743 unités et s'établit ainsi à la fin du mois à 47 262, dont 10 332 frontaliers. A la même date, on comptait 33 chômeurs complets dans le canton, contre 26 un mois auparavant.

41 bâtiments d'habitation (dont 16 villas) comprenant 382 logements ont été achevés en décembre dans le canton, alors qu'en 1967 il avait été terminé en moyenne 450 logements par mois.

L'Office cantonal des poursuites a enregistré, en décembre, 508 ventes faisant l'objet d'un pacte de réserve de propriété et représentant un montant total garanti de 3407 millions de francs (décembre 1967: 581 pactes et 2774 millions de francs).

Par contre, le même office a adressé, en décembre, 4377 réquisitions de poursuites (5507 en décembre 1967). En outre, il a procédé à 15 séquestres (12 en décembre 1967).

Enfin, au cours du quatrième trimestre de 1968, il a été enregistré 64 faillites définitives, contre 61 durant le trimestre correspondant de l'année précédente.

En novembre, 54 258 hôtes (48 186 en novembre 1967), dont 44 998 en provenance de l'étranger, sont descendus dans les établissements hôteliers du canton. Le total des nuitées s'est élevé à 161 759, contre 147 258 en novembre 1967.

L'indice genevois des prix à la consommation, calculé sur la base septembre 1966 = 100, a atteint 109,0 à fin décembre. Il manque une progression de 3,1% par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

31 janvier 1969

Naissances

Di Nuzzo Maurizio, fils de Francesco, manœuvre, et de Giovanna née Castagna. Zaugg Laurent-Sylvain, fils de Paul-André, bûcheron, et de Marlène-Claude-Annie née Germain.

Greco Biagio, fils de Giuseppe, mécanicien, et de Giuseppa née Rocco.

Promesse de mariage

Coudray Denis-Maurice, imprimeur offset, et Scheiber Heidi-Maria.

Marriages

Comby Paul-Marie, peintre en bâtiment, et Roth Anny-Lucienne. Gräub Raymond-Albert, dessinateur, et Boss Marie-Claire.

Décès

Bornand née Veuve Zélie-Laure, ménagère, née le 14 juin 1889, veuve de Charles-Albert. Domicile: Collège 9.

3 février 1969

Naissances

Auteri Luigi-Demetrio, fils d'Alessandro, commerçant, et de Rolande-Marie née Gerber.

Carruzzo Marie-Aude-Mathilde, fille d'Andreas, professeur, et de Anne-Chantal-Yolande née Suter.

Promesses de mariage

Perret Jean-Willy, mécanicien de précision et Mazza Denise-Eliane.

Kneubühler Frédéric, décolleteur, et Racine Eliane-Marcelle.

Jacques Michel-Henri, éducateur, et Reinhard Raymond-Mariyse.

Ochsner Urs, employé de commerce, et Weidmann Silvia.

Jeanneret-Grosjean André-Emile, fabricant, et Chambaz Josette.

Décès

Winkler Johann, employé TP, retraité, né le 24 février 1885, époux de Rosa-Elise, née Niederhäuser (Fleurs 16).

Liengme, née Bersot, Rose-Ida, ménagère, née le 13 juillet 1899, épouse de John-Vital (Loche 38).

Wälchli, née Grob, Rosa, ménagère, née le 2 mai 1892, épouse d'Emile (L.-Robert 134).

Ecabert Adrien-Alfred, horloger, né le 3 septembre 1897, époux de Georgette-Suzanne, née Jacot-Parel (Progrès 117).

JeanRichard, née Bron, Berthe-Amanda, ménagère, née le 15 novembre 1875, veuve de Nicolas-Albert (bd des Eplatures 48).

Weick Georges-Henri, fournisseur, né le 6 août 1893, époux de Henriette-Lydia, née Keller (J.-Brandt 2).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

Promesse de mariage

Huguenin-Elle Jean-Senn-Hubert, mécanicien, et Perrin Odette-Bluette.

Décès

Geiser, née Améz-droz Marie-Anna, ménagère, née le 16 novembre 1881, veuve de Louis-David.

Sandoz Charles, né le 16 mai 1902, ancien agriculteur, époux de Louise-Anna née Mathey-de-l'Etang (Les Ponts-de-Martel).

La Chaux-de-Fonds

PRÊTS sans caution

EXEL

BANQUE EXEL
La Chaux-de-Fonds
Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

tabac

AMSTERDAMER

Articles hyg. première qualité.
12 pièces Fr. 4.50;
24 pièces Fr. 8.—;
lubrifié, 12 pièces Fr. 6.50; 24 pièces Fr. 11.50.
Exp. discrète.
Remb. seul sur demande.
CCP 30. 18 546.
F. WIDMER, case 54, Grand-Rue 3000 BERNÉ 8.

fiançailles

vous enverrez une jolie carte de félicitations que vous aurez choisie chez **REYMOND**, 66, rue de la Serre, à La Chaux-de-Fonds

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du Marché tél 2 33 72.

OFFRES D'EMPLOI

Département de l'instruction publique

cherche

secrétaire sténodactylo

à mi-temps

Conditions requises:

- connaissance de la sténo dactylographie et des travaux de bureau
- nationalité suisse

Date d'entrée à convenir.

Salaires en rapport avec les qualifications selon l'échelle des traitements de l'administration cantonale.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae et copies de certificats au Service financier du département, rue de l'Hôtel-de-Ville 6, 1211 Genève 3.

La Chaux-de-Fonds

MAISON DU PEUPLE LA CHAUX-DE-FONDS

JEUDI 6 FÉVRIER 1969 A 20 H. 30 PRÉCISES

LOTTO

BOXING-CLUB ET THÉÂTRALE

Carte à 10 fr. valable pour les 25 premiers tours

Cartons aux 25^e et au dernier tours

Page de la femme

Un problème de générations Comment le résoudre?

C'est indéniable, notre jeunesse est « contestataire » — pour employer ce mot tant à la mode qu'il commence déjà à s'émousser. Contestataire en ce sens qu'elle récuse la société que lui lèguent ses aînés — un édifice social branlant qui s'effrite et que le premier coup de boulot atomique réduira en poussière avec tout le genre humain et ce qu'il a laborieusement bâti, en bien comme en mal. Un tel édifice ne lui dit rien qui vaille.

C'est pourquoi la contestation de nos jeunes se justifie. Qu'ont-ils devant eux, sinon un avenir gros de menaces et d'extermination? Pareil héritage, vicié et gangrené, nos jeunes le repoussent et le maudissent à travers leurs critiques, leurs ripostes, à travers leurs violences aussi qui parfois les conduisent à des excès regrettables et condamnables.

Construire un édifice social nouveau, sur des fondements solides et sains, c'est désormais la tâche des jeunes. Pas question pour eux de faire confiance à la génération qui passe, trop compromise parce que responsable du mauvais état de ce qu'elle a engendré. Il faudra faire table rase de tout ce qui est pourri, en conservant et en préservant néanmoins les parties encore saines, car il y en a tout de même (AVS, sécurité sociale, démocratisation des études, encouragement à la formation professionnelle, médecine du travail, etc.).

La préparation de ce gros œuvre réclame de nos jeunes une prise de conscience extrêmement sérieuse de ce qui les attend, en même temps qu'un effort et un travail considérables pour s'initier aux responsabilités qu'ils assumeront dans la restauration ou la refonte de notre monde en déroute. Les conseils des aînés risquent fort de n'être ici guère appréciés. Leur aide ne peut se concevoir que sous forme d'une collaboration étroite des deux générations fondée sur une entente préalable et une confiance réciproque, les aînés ayant conscience de leurs erreurs et désireux de les corriger, les jeunes animés d'une sainte ardeur à faire mieux que leurs aînés. Cette volonté d'œuvrer à la refonte d'une société qui, de décadente, doit se transformer en une société de progrès à tous égards, ils doivent la manifester par une prise de position très

nette et des actions convaincantes. Beaucoup d'étudiants et de professeurs l'ont compris et expérimentent déjà en travaillant ensemble dans des commissions mixtes pour élucider les points litigieux.

Ici et là de timides commencements portent aussi à croire qu'un sens des responsabilités pour l'avenir s'éveille chez les jeunes et qu'ils prennent au sérieux le rôle qui leur incombera dans la société de demain.

Voici, parmi d'autres, deux exemples, sans portée générale, mais qui sont assez caractéristiques à cet égard.

Quand jeunes et vieux collaborent

A la veille des élections vaudoises au Conseil d'Etat pour nommer le successeur de notre camarade Villard, démissionnaire, les jeunes gens et jeunes filles de Payerne âgés de 16 à 20 ans ont fait, de leur propre gré, une première expérience de la vie civique qui leur a servi d'apprentissage. Une semaine avant l'élection officielle, 232 sur 470 jeunes Payernois et Payernoises ont participé à ce vote factice (88 garçons et 82 filles), après avoir entendu les porte-parole des partis en présence. Interviewés à Radio-Sottens, un groupe de ces citoyens et citoyennes en herbe ont dit quelles raisons ou quels principes orientaient leurs opinions et dictaient leur choix. Il faut relever qu'à l'ouïe de cette émission les auditeurs ont été frappés par l'assurance et la clarté des réponses données par les jeunes filles, alors que la plupart des garçons émettaient des réserves et essayaient de justifier un non-engagement politique par des motifs d'ordre professionnel ou matériel pour leur avenir (Bravo les jeunes Payernois!).

Cette intéressante et judicieuse expérience ne restera pas sans lendemain puisque la jeunesse de Payerne continuera à participer aux élections et votations futures et que d'autres communes vaudoises suivront certainement cet exemple.

Essai positif, encore unique en Suisse, où des autorités communales ont donné le feu vert aux jeunes qui le demandaient pour pouvoir se familiariser, avant l'heure de l'épreuve, avec les usages et les responsabilités

de la vie civique. Mais aussi une première preuve qu'un travail en commun des deux générations contribue à réduire le fossé qui les sépare et à ouvrir des perspectives nouvelles vers une collaboration plus étroite.

... Et quand les jeunes sont en exemple aux aînés

Cet exemple original nous vient d'outre-Sarine. La ville de Zurich, secondée par Pro Juventute, a été la première en Suisse à mettre à la disposition des jeunes et des plus jeunes un terrain vague en bordure de la ville où ils peuvent s'ébattre à leur aise, jouer, construire, installer même toute une petite cité au gré de leur fantaisie. Ces places Robinson, comme on les appelle, sont destinées à stimuler leurs énergies et leurs instincts créateurs à l'aide de matériaux très variés, pierres, planchettes, papiers, vernis, instruments divers qui les encouragent à fabriquer eux-mêmes.

Depuis une douzaine d'années qu'elles existent, les places Robinson ont déjà toute une histoire et pas mal d'expérience à leur actif. La place Robinson de Heuried est la plus ancienne. Les enfants y sont admis jusqu'à l'âge de 15 ans. Ils y ont construit toute une petite ville organisée selon des principes démocratiques exemplaires. De son vrai nom « Robistadt » elle compte aujourd'hui 31 bâtiments dont certains sont d'un goût artistique remarquable. Edifié et organisé en complète indépendance et liberté par ces petits bonshommes et petites bonnes femmes répartis en plusieurs groupes de travail pour la construction, Robistadt a été bâtie avec des matériaux qui, presque sans exception, ont été fournis par des entreprises de construction.

La petite ville s'est peu à peu agrandie et peuplée. On y a installé des étables, des serres, un théâtre, un restaurant, une maison de commune, une tour de contrôle. On est allé jusqu'à constituer un corps de police et un corps de pompiers!

La Landsgemeinde, l'ensemble des citoyens et des citoyennes de Robistadt, a élu un Conseil législatif et un Conseil exécutif de la commune, ce qui impliqua la création préalable de partis. Un conseiller communal de la ville de Zurich assista en personne à la séance de fondation de la municipalité et à l'assemblée électorale de Robistadt. (Suite en page 4)



Sportives hivernales

Les pullovers se portent à nouveau plus longs et s'ornent souvent d'une ceinture. Témoin ce modèle en dralon cognac à col roulé et à ceinture passée à travers de larges boucles.

Création: W. Traxler, Bichelsee.

1968: A petits pas vers l'égalité politique de la femme suisse

C'est avant tout le développement de la situation dans le canton de Berne qui a retenu l'attention au cours de l'année 1968. Les communes y ont été autorisées — par la votation cantonale du 18 février 1968 — à introduire le suffrage féminin sur le plan communal. Jusqu'à la fin de l'année, 184 des 492 communes avaient introduit le suffrage féminin. Actuellement ce droit existe dans tout le Jura bernois, dans la ville de Berne et dans les grandes communes. Dans quelques-unes, les femmes ont déjà eu l'occasion de l'exercer. Leur participation au scrutin n'a pas été mauvaise du tout. Dans le Jura bernois, en particulier, on a noté de fortes participations lors de votations auxquelles avaient pris part les citoyens des deux sexes (à Porrentruy 88,4%, à Bressaucourt 96%, à Fregliécourt 94,2%, à Asuel 88,4%, aux Bois 79%, à Tramelan 72%, à Courtételle 95,5%, à Pleujouse et Roche-d'Or même 100%).

Dans le canton des Grisons, Coire a été la première commune à adopter le suffrage féminin, le 7 avril 1968. Les communes de Ladarenca, Mormorera, Sils et Pontresina ont suivi. L'introduction du suffrage féminin sur le plan cantonal a cependant été rejeté le 20 octobre par 61% de votes négatifs. 23 communes s'étaient prononcées en faveur du projet.

Le canton de Bâle-Campagne a adopté le suffrage féminin sur le plan cantonal le 26 juin, avec 68,1% de oui.

Par contre, les citoyens du canton de Soleure ont hésité devant deux projets qui leur étaient proposés: le 18 février, ils ont rejeté le suffrage féminin sur le plan cantonal par

57,5% de non et, sur le plan communal, par 52,7% de non.

En Suisse romande, l'année 1968 restera dans l'histoire l'année des présidentes. Une femme a été élue maire de Genève. Les conseils législatifs des communes de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel ont été présidés par une femme. De même, le synode de l'Eglise évangélique de Genève. Dans le canton de Neuchâtel, pour la première fois, une femme a été nommée présidente d'un tribunal de district. A Bâle-Ville, 14 femmes ont été élues au Grand Conseil. S. F.

« J'ACHÈTE MIEUX »

Le numéro 19 de « J'achète mieux » vient de sortir. Il inaugure la quatrième année de sa parution en même temps que le 10^e anniversaire de la Fédération romande des consommatrices (FRC).

Ce numéro apporte des réponses à de nombreuses questions posées par les lecteurs. Il les met au courant du résultat des efforts entrepris, depuis dix ans pour informer le consommateur et faire valoir ses droits.

On y trouve également l'analyse de la texturation de fibres synthétiques, des tests et comparaisons sur les revitalisants textiles, les antigels, etc... En tant qu'information objective, la revue « J'achète mieux » est indispensable au consommateur. Pour adhérer à la Fédération romande des consommatrices et recevoir sa revue, s'adresser à la FRC, 22, rue Etienne-Dumont, case postale 86, 1211 Genève 3, tél. (022) 26 04 60.

La contribution des femmes au développement de la société

III*

Conclusions de la conférence internationale de Tananarive

Une semaine internationale d'études sur « La contribution des femmes au développement de la société », organisée par le Conseil international des femmes socialistes et le Parti social-démocrate de Madagascar s'est déroulée à Tananarive, du 16 au 23 novembre 1968. Elle fut suivie par des délégués de sept pays africains, de l'Inde, d'Israël, d'Australie et de onze pays d'Europe occidentale.

Ouverte par le ministre de l'Intérieur de Madagascar, secrétaire général du Parti social démocrate, la conférence a été présidée par la présidente des femmes socialistes de Madagascar, député à l'Assemblée nationale.

A la suite de brefs rapports d'activité des femmes de Madagascar et des pays africains représentés, les participantes ont entendu plusieurs exposés sur les aspects de la contribution de la femme à la société dans les pays industrialisés.

Deux groupes de travail ont étudié: 1° Le rôle des organisations féminines dans les régions rurales des pays en voie de développement.

2° Les problèmes de l'information de la femme.

Leurs rapports ont été soumis à la séance plénière.

En séance de clôture, la conférence adopta les recommandations suivantes:

— Elle invite chaque organisation féminine nationale à suivre de très près ce qui se fait à l'ONU en fa-



JEUNE FILLE DE MADAGASCAR

veur de la promotion de la femme et, en particulier, les activités de la Commission de l'ONU sur la condition de la femme.

Les organisations féminines des pays qui n'ont pas encore de commission d'étude des aspects de la

promotion féminine et de son adaptation aux nouvelles structures de la société sont priées de créer de telles commissions dans le plus bref délai possible.

— La conférence a pris connaissance avec intérêt du programme ac-

tuellement en cours dans les pays africains, sous l'égide de l'UNESCO. Etant donné la nécessité impérieuse pour le développement économique et social d'élever partout dans le monde l'éducation des femmes au niveau de celle des hommes, la conférence exprime le vœu que l'UNESCO dispose à l'avenir de fonds plus importants dans ce but.

— Dans la plupart des programmes bilatéraux d'assistance technique, une part relativement modeste des fonds est réservée à la promotion de la femme. La conférence recommande aux gouvernements des pays industrialisés d'attribuer dorénavant une partie des fonds spéciaux à l'éducation des femmes, à l'exemple de ce qui se fait en Suède par l'intermédiaire de l'UNESCO. Les organisations féminines des pays en voie de transformation ont le devoir d'intervenir auprès de leurs gouvernements afin qu'ils accordent aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes dans l'obtention de bourses d'études.

— La conférence a souligné le besoin urgent, dans tous les pays, d'élargir les possibilités de formation professionnelle pour permettre aux femmes l'avancement professionnel dont elles sont encore frustrées.

Elle recommande aux travailleuses de participer plus activement au mouvement syndical, non seulement pour réaliser l'égalité économique des femmes et des hommes, mais encore dans l'intérêt de tous les travailleurs.

Sur le plan social et politique, il est absolument nécessaire que des femmes en plus grand nombre

soient actives dans la vie publique, pour assurer leur développement personnel, comme aussi le bien de la société tout entière.

— Confirmant la nécessité d'une coopération féminine à l'action économique et sociale, la conférence a souligné l'importance des coopératives rurales de production et d'achat.

— Elle suggère que les groupements féminins des pays industrialisés apportent leur contribution aux pays en voie de développement par l'échange et la diffusion d'informations et par une assistance concrète en envoyant sur place des assistantes sociales, des infirmières, des sages-femmes, des monitrices et animatrices de jeunesse, des spécialistes de la production agricole et du développement de l'artisanat.

Les participantes ont exprimé leur joie d'avoir pu assister à cette conférence qui leur a donné l'occasion de rencontrer des femmes de pays très différents. Elles sont persuadées que la promotion féminine sera plus facilement réalisée si toutes les femmes du monde mettent leurs expériences en commun et travaillent dans un esprit de solidarité.

Les déléguées à la conférence ont décidé de nouer des liens plus étroits entre leurs différents groupements, de renforcer la coopération internationale en échangeant leurs idées, de se tenir mutuellement au courant de l'évolution de la condition de la femme et de sa contribution au développement de la société, dans leur propre pays.

ISABELLE DE DARDEL.

* Voir nos éditions des 8 et 22 janvier.

PROGRAMMES



RADIO

Mercredi 5 février 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Le rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Le miroir du monde. 19.30 Sports. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.40 Disc-O-Matic. 20.00 Magazine 69. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Orchestre de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 La semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Em. d'ens. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Les sentiers de la poésie. 21.00 Au pays du blues et du gospel. 21.30 Carte blanche à la littérature. 22.30 Optique de la chanson.
BEROMUNSTER. — 16.00 et 23.25 Inf. 16.05 Pour les jeunes. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-Jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Introduction à l'émission qui suit. 20.20 Esprit du siècle. 21.10 Chansons et danses suisses. 21.40 Suite valaisanne. 21.50 Les Valaisiens. 22.15 Inf. 22.20 Rythmes et blues.

10.20 Radioscolaire. 10.50 Intermèdes. 11.05 Revues musicales à succès. 12.00 Piano et guitare. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Dans les faubourgs de New York. 14.30 Mélodies mexicaines. 15.05 L'album aux disques.

TV ROMANDE

Mercredi 5 février 1969
 17.00 Le 5 à 6 des jeunes. 18.30 Bulletin de nouvelles. 18.35 Affaires publiques. 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.05 «Flipper le Dauphin», feuilleton. 19.40 Télé-journal. 20.00 Carrefour. 20.20 Sélection. 20.25 Championnats d'Europe de patinage artistique. 22.00 Jeunesse oblige. 22.30 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mercredi 5 février 1969
1re chaîne. — 16.00 Télévision scolaire. 18.20 Flash-actualités. 18.22 Nous préparons jeudi. 18.30 Teuf teuf, jeu. 18.45 L'Amour de l'art. 19.15 «Pépin la Bulle», film. 19.20 Actualités régionales. 19.40 «L'Homme du Picardie», feuilleton. 20.00 Télé-soir. 20.30 La piste aux étoiles. 21.25 Le quart d'heure de... 21.40 Journal de voyage en Pologne. 22.35 Championnats d'Europe de patinage artistique. 23.35 Télé-nuit.
2e chaîne. — 18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers. 19.40 Télé-soir. 19.55 Télé-sports. 20.00 «Francis au Paradis perdu», film. 20.30 «Le Titanic», film. 21.50 Débat.
Judi 6 février 1969
1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télé-midi. 14.00 Télévision scolaire. 15.20 Em. pour la jeunesse.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Le H.-C. La Chaux-de-Fonds joue pour le titre national, ce soir à Langnau

La patinoire de Langnau affiche «Complet!» pour ce soir. Langnau—La Chaux-de-Fonds a soulevé un intérêt immense, non seulement dans les environs de Langnau, mais partout ailleurs. Depuis plusieurs jours, il n'y a plus de billets à vendre. Et les Chaux-de-Fonniers qui s'y rendent et qui ont des billets dans leur poche sont un peu des privilégiés.

Il ne manque que deux points au H.-C. La Chaux-de-Fonds pour être sacré champion suisse. Le titre peut donc être fêté ce soir si les hommes de Pelletier triomphent. C'est chose possible, d'autant plus qu'on a l'impression que la rencontre va se dérouler sous le signe du plus parfait fair play.

chambre avec Aeschlimann à Thoune lors du match Suisse—Roumanie. Ils sont devenus de bons amis.

Un problème se pose pourtant à Pelletier: la blessure de Stambach. Qui va le remplacer? C'est Casaulta qui jouera au centre de la troisième ligne et Pellaton à droite. «Ainsi, nous a dit Pelletier, Casaulta, qui jouait avant-centre à Davos, retrouvera sa place.» Mais ce que l'on demandera surtout à la troisième ligne, c'est de ne recevoir aucun but.

Des cars et un train spécial partiront de La Chaux-de-Fonds cet après-midi. Le H.-C. La Chaux-de-Fonds sera-t-il champion suisse 1968-1969? On le saura peut-être ce soir. R. D.

Lausanne a été très faible

LAUSANNE—SIERRE, 1-7 (0-2, 0-3, 1-2). — Mille spectateurs. Arbitres: MM. Hauri (Genève) et Vuillemin (Neuchâtel). Buts: 13' Taillens, 14' Imhof, 21' et 22' Chavaz, 32' Theler, 41' A. Berra, 43' Taillens, 53' Theler.

Sprinters ou Berne signifierait pour les Vaudois la fin des espoirs d'accéder en ligue supérieure.

Les Sierrois ont fait une partie honorable, sans forcer, mais on s'aperçoit que les Valaisans ont acquis une certaine maturité avec leur séjour en division supérieure. Ils ne furent jamais obligés de démontrer leur talent, tant les joueurs lausannois accumulaient les bévues.

Tout cela est fort grave et il faut souhaiter qu'une sérieuse reprise en main sera opérée. Une soirée que chacun oubliera rapidement. —cr—

LAUSANNE, SAMEDI AUX MELÈZES

La Chaux-de-Fonds et Lausanne disputeront samedi soir aux Mèlèzes un match amical. Une entente est intervenue hier après midi entre les deux clubs. Le public chaux-de-fonnier aura ainsi le plaisir de voir cette équipe vaudoise qui cherche actuellement une ascension en ligue nationale A.

Football

Avant de jouer contre l'Espagne

L'équipe suisse jouera son premier match d'entraînement de l'année contre l'équipe uruguayenne du Cerro de Montevideo, troisième du dernier championnat d'Uruguay de première division, qui va accomplir une tournée en Europe. Cette rencontre devrait constituer la meilleure des préparations avant Espagne—Suisse (26 mars à Madrid). Elle aura lieu le 13 mars à Berne. Elle avait été prévue à Lugano, mais la concurrence de la transmission télévisée du match de coupe d'Europe Celtic Glasgow—Milan aurait été trop forte. Il n'est pas exclu cependant que ce match d'entraînement soit avancé au mardi 12 mars.

CANTON DE NEUCHÂTEL

VAL-DE-TRAVERS: Assemblée de district. — Vendredi 7 février, à 20 h., au Café du Stand de Fleurier. Ordre du jour: Elections cantonales, désignation des candidats.

DISTRICT DE BOUDRY: Séances d'information du district. — Quatrième conférence à Gorgier, Maison de commune, le 7 février, à 20 h. 15: F. Bourquin parlera de la médecine du travail. Invitation à tous.

DISTRICT DE NEUCHÂTEL: Assemblée de district, mercredi 19 février, à 20 h. 15, au collège de Cornaux, salle des sociétés. Ordre du jour: Elections cantonales. Chaque section présentera son ou ses candidats lors de cette séance.

Un problème de générations

(Suite de la troisième page)

Mais — et c'est ici que les jeunes sont en exemple aux adultes — Robistadt est la première ville du canton de Zurich où l'entière et absolue égalité politique des deux sexes est reconnue et pratiquée. Garçons et filles y ont les mêmes droits et les mêmes engagements.

Un office de planification urbaine applique les règles d'un droit de superficie en fonction duquel tout prétendant à la construction peut acquérir un terrain en fermage contre paiement d'un loyer à la banque Robinson! Car la Landsgemeinde, habilitée à trancher des problèmes de construction parfois délicats, décida de nommer une centrale communale pour la distribution des matériaux. Mais la monnaie d'échange manquant pour acquérir ces matériaux, la décision fut prise d'émettre des billets de banque qui furent baptisés «francs Robinson».

Un papa graphiste donna un coup de main pour les frapper et dès lors la commune a disposé des fonds nécessaires! Mais cela entraîna inévitablement l'érection d'une banque!

Les constructions importantes, ponts, maison de commune, tour de contrôle sont soumises à la surveillance du Bureau de construction de la vraie ville de Zurich, pour vérifier leur solidité et leur sécurité.

Robistadt compte aujourd'hui 400 habitants et possède son propre journal qui paraît sporadiquement.

Combien un tel apprentissage pratique de la vie publique doit être pour les jeunes plus intéressant, efficace et proche de la réalité que les languissantes leçons d'instruction civique en salle de classe où les enfants n'écoutent que d'une oreille et le plus souvent ne pigent rien! Cette initiative mérite de trouver chez nous beaucoup d'imitateurs. Et le problème des générations s'en trouverait bien simplifié.

JENNY HUMBERT-DROZ.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

ONEX: Assemblée générale annuelle. — ce soir mercredi 5 février, à 20 h. 30, Café l'Onésienne.

CAROUGE: Assemblée générale de la section. — Mercredi 5 février à 20 h. 30, au Poids-Public, Filature 23. Ordre du jour: élections internes.

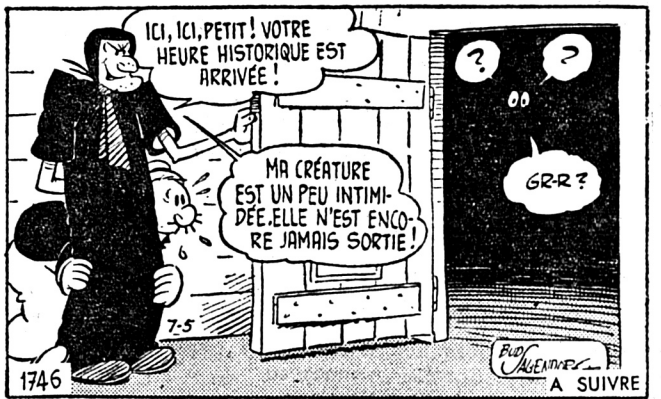
ONEX: Assemblée générale. — Mercredi 5 février, à 20 h. 30, au Café l'Onésienne; présence indispensable.

COMMISSION FISCALE. — Mercredi 5 février, à 20 h. 30, au Café Brazil, place Cornavin 2.

COMMISSION D'URBANISME. — Séance commune de la commission et des délégués des sections de Lancy, d'Onex, et de Plan-les-Ouates, jeudi 6 février 1969, à 20 h. 30, au Café Chappuis, 86, avenue des Communes-Réunies (intersection route de Saint-Julien), Lancy.

SECTION RIVE-GAUCHE: Souper de la section. — Vendredi 7 février, à 19 h. 15, à la Brasserie International.

LANCY: Margotton. — Samedi 8 février, dès 16 h., au Café du Carrefour, au Grand-Lancy (trolley N°4).



— Nous prenez-vous pour des voleurs? dit d'un air bourru un homme qui s'ouvrit passage et prit place devant les autres.

— Qui êtes-vous donc, alors? répondit-elle sèchement.

— Nous sommes une patrouille militaire.

— Ah! Eh bien, si cette troupe est une patrouille militaire, elle ne devait pas essayer d'enfoncer les portes de cette maison.

— Et à qui appartient cette maison, s'il vous plaît? répondit celui qui paraissait être le chef de la patrouille, en parodiant l'accent de la jeune femme en prononçant ses deux dernières paroles.

— Lisez, et vous le saurez, dit dona Hermosa avec hauteur, Lisa approche la bougie.

Le ton de dona Hermosa, sa jeunesse, sa beauté, le mystère de cette sécurité et de cette

menace que renfermaient ces paroles, accompagnés de ce papier qu'elle présentait produisirent un certain effet sur ces hommes, qui commencèrent à craindre de s'être trompés et d'encourir ainsi la colère de Rosas.

— Mais, senora, pourquoi n'ouvrez-vous pas la porte? dit presque poliment le chef de cette troupe, qui n'était autre que Martin Santa-Coloma lui-même à la tête de sa patrouille.

— Lisez d'abord, ensuite j'ouvrirai si vous l'exigez encore, répondit dona Hermosa accentuant davantage son accent de reproche.

Lisa, sur un signe de sa maîtresse, approcha la bougie. Santa-Coloma déplia la lettre sans quitter des yeux cette femme qui lui apparaissait d'une façon si étrange dans ce lieu lugubre et solitaire.

Il regarda d'abord la signature, et la surprise se peignit aussitôt sur ses traits énergiques et qui ne laissaient pas que d'être beaux.

— Veuillez avoir la bonté de lire à haute voix pour que tous entendent, reprit dona Hermosa.

— Senora, je suis le chef de cette patrouille, répondit-il, il suffit que seul je sache le contenu de cette lettre.

Et il lut ce qui suit:

« Senora dona Hermosa Saënz de Salaberry, » Ma charmante compatriote, j'ai appris avec beaucoup de chagrin que l'on a eu l'audace de troubler votre solitude sans aucun motif et sans ordre de Tatita, ce qui est un grand abus qu'il

punirait s'il le savait. L'existence que vous menez ne peut inspirer de soupçons à personne; sinon à celles qui prennent le nom du gouverneur pour servir leur intérêt particulier. Vous êtes au nombre des personnes que j'aime le plus, et je vous prie, comme votre amie, de m'avertir à l'instant si une autre fois on osait vous molester; car si c'était sans l'ordre de Tatita, ainsi que j'en suis convaincue, je le lui ferais aussitôt savoir, afin que l'on n'abuse pas davantage de son nom.

» Croyez que ce sera un moment très heureux pour moi celui où je pourrai vous être utile.

« Votre obéissante servante et amie.

» Manuela Rosas

» 23^e août 1840. »

— Senora, dit Santa-Coloma en retirant son chapeau, je n'ai aucunement eu l'intention de vous causer du chagrin; j'ignorais qui habitait cette maison. J'ai supposé que certains individus qui se sont embarqués il y a une heure ou deux sur cette côte avaient pu sortir de cette quinta; je viens de combattre une baleinière ennemie à quelques pas d'ici, et comme il n'y a pas d'autre maison que celle-ci...

— Vous êtes venu enfoncer mes portes, n'est-ce pas? interrompit sèchement dona Hermosa pour achever de dominer Santa-Coloma.

— Senora, comme on ne m'ouvrirait pas et que je voyais de la lumière... Mais pardonnez-moi, j'ignorais qu'une amie de dona Manuelita habitait ici.

— C'est bien. Maintenant, voulez-vous entrer

et visiter la maison? et elle fit un mouvement comme pour aller ouvrir.

— Non, senora, non. Je vous demande seulement la grâce de me laisser envoyer demain raccommodez la porte qui peut-être est brisée.

— Je vous remercie, senor; demain je compte retourner à ma maison de ville; ceci n'est rien.

— Je vais moi-même, reprit Santa-Coloma, faire mes excuses à dona Manuelita: croyez bien qu'il n'y a eu nulle mauvaise intention de ma part.

— Je suis convaincue de votre véracité; il est donc inutile que vous vous excusiez, parce que je ne parlerai à personne de ce qui s'est passé. Vous vous êtes trompé, voilà tout, dit dona Hermosa adoucissant sa voix autant que cela lui était possible.

— Senores, à cheval! Cette maison est une maison fédérale, cria Santa-Coloma à ses soldats. Je vous demande encore une fois pardon, ajouta-t-il en se retournant vers dona Hermosa. Bonne nuit, senora.

— Vous ne voulez pas vous reposer un instant?

— Non, senora, mille grâces. C'est vous qui avez besoin de vous reposer du mauvais moment que je vous ai involontairement causé.

Santa-Coloma salua et se retira le chapeau à la main.

Une minute plus tard, don Luis trouva dona Hermosa évanouie sur le sofa du salon.

Le galop des chevaux de la patrouille s'éteignait dans le lointain.

La Chaux-de-Fonds

COLLISION. — Hier, à 15 h. 40, une automobiliste habitant notre ville, roulait sur la rue de la Croisée. Arrivée à la hauteur de la rue des Crêtets, elle ne céda pas le passage à un autre véhicule, avec lequel elle entra en collision. Dégâts matériels.

ETAT CIVIL

Naissances

Fallon Joël-Bernard, fils de Claude-René, mécanicien, et de Margrit née Sprecher.
Dubois Cédric-Alain, fils de Pierre-André, représentant, et de Jeannine-Renée née Briod.
Klingler Natacha, fille de Georges, agent d'exploitation, et d'Eliane née Bertschy.
Schile Sabine, fille d'Ewald, employé de bureau, et de Marie-Lise née Perrenoud.

Promesse de mariage

Gros-Gaudenier Christian-Henri, horloger rhabilleur, et Ioulalain Claudine-Farida.

Décès

Hadorn, née Tanner, Marie-Laure, ménagère, née le 22 juillet 1898, veuve de Gottfried (Abraham-Robert 32).

COMMUNIQUÉS

Aula du Centre scolaire des Forges. — Devant l'abondance de l'offre et la diversité toujours plus grande des produits de lessive lancés sur le marché, le choix de la ménagère devient de plus en plus difficile. Chaque entreprise fait de la surenchère, chaque produit lave mieux et plus blanc que l'autre. Comment la ménagère peut-elle s'y retrouver et faire son choix judicieusement devant cette profusion de marques et de produits qui la submergent? Ménagères, c'est ce que vous pourrez apprendre en assistant ce soir à la conférence-débat organisée par les Consommatrices des Montagnes neuchâteloises, qui sera donnée, à 20 h. 30, à l'Aula du Centre scolaire des Forges (bus No 2, halte Les Forges). Entrée libre. Collecte à la sortie. Une occasion à ne pas manquer!

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Oliver».
EDEN: 15.00, 20.30, «Stephanie».
PLAZA: 20.30, «2001 l'Odyssée de l'Espace».
RITZ: 20.30, «Ho».
SCALA: 20.30, «Les Anarchistes ou la Bande à Bonnot».

Divers

MUSEE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00, 14.00 à 17.00, 18 artistes de Winterthur.
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Officine No 2 des Pharmacies Coopératives, Paix 72.
(Dès 22 h. appeler le No 11.)

Le Locle

Concert de l'Union instrumentale

Samedi soir, au Casino, en présence d'un public qui aurait pu être plus nombreux, le corps de musique d'harmonie de notre ville a donné son concert de saison sous la direction de M. A. Kapp.

La partie récréative de la soirée était alimentée par une troupe de la société théâtrale Comœdia.

Pour l'ouverture de ce concert, l'Union instrumentale interpréta la « Marche turque du Ballet de Don Juan », de Mozart, dans un arrangement de L. Mayeur. L'équilibre des registres et la bonne cohésion des instruments à anche donnaient un beau caractère à cette pièce. L'apport du triangle était bien agréable.

La « Messe allemande », de F. Schubert, nous apporta un intéressant aperçu des possibilités musicales de l'Union. Cette œuvre, dans l'excellente transcription d'Alexandre Rochat, nous fit ouvrir un texte qui suit d'assez près une ligne mélodique de choral, qui développe une atmosphère judicieusement mozartienne par la très agréable fusion de tous les registres. La participation de la contrebasse à cordes ajoutait encore au plaisir de l'écoute.

L'ouverture de la « Pie voleuse », de Rossini, dans l'arrangement de C. Brown, nous offre une version sensiblement différente de celle, originelle, interprétée par un orchestre. Cependant, malgré le tempo d'inspiration anglo-saxonne, le jeu donné par l'Union fut très intéressant: une bonne entrée par le roulement du tambour, puis l'agréable timbre des clarinettes avec par-ci par-là les accents du cor; l'accompagnement des cuivres dans un volume sonore bien accentué, comme la prestation du hautbois, tout cela fut de bonne qualité. Et le finale fut amené dans une bonne cohésion des registres.

« The Great Army », marche de Kenneth Alford, d'un style très américain, fut exécutée avec un grand bonheur d'expression. Dans ce texte bien ponctué, aucun registre ne fait figure de parent pauvre. Nous avons fort goûté l'excellence du phrasé, qui mettait bien en évidence le caractère de l'œuvre.

Félicitations à nos musiciens. Quant à leur directeur, M. A. Kapp, dont nous aimons la sobriété gestuelle, il fut amicalement fleuri.

Après l'entracte, les acteurs de Comœdia prirent possession de la scène pour interpréter une pièce moderne de Roger Ferdinand: « Les Croulants se portent bien ».

Nouveau directeur à la Persévérante

Samedi 1^{er} février, à 15 h. 30, à la Maison du Peuple, la musique ouvrière a tenu son assemblée générale sous la dévouée et compétente présidence d'A. Pilatti.

Les douze points à l'ordre du jour ont été rapidement réglés malgré l'importance de certains. C'est une preuve d'unité et l'affirmation d'un esprit de franche camaraderie. On notait la présence du président d'honneur, E. Muhlethaler, et du représentant de l'Amicale, M. Frey.

Dans son rapport de gestion, A. Pilatti a souligné les difficultés croissantes que rencontre le recrutement de nouveaux musiciens. Une commission spéciale de trois membres s'occupera de cette tâche difficile. Le directeur en charge, M. E. de Ceuninck, ne peut plus, en raison de ses nombreuses activités, conduire les deux répétitions par semaine prévues pour la préparation de la fête fédérale qui se déroulera en juin à Zurich. Il a donc été fait appel à M. Ch. Superchi, qui sera présenté officiellement au public à l'occasion du concert du 22 mars. La société a effectué 95 services en 1968, ce qui prouve une intense activité.

Les rapports de comptes, présentés par A. Porret, R. Abbet et M. Frey, furent acceptés avec remerciements à leurs auteurs.

Le comité n'a subi qu'un changement, B. Surian y remplace A. Froidevaux. En voici la composition: président, A. Pilatti; caissier, A. Porret; secrétaire, C. Galley; vice-président, R. Jeanneret; vice-caissier, R. Abbet; vice-secrétaire, R. Parel; assesseurs, C. Meyer, R. Froidevaux et B. Surian. La Commission musicale, présidée par H. Zanon, sous-directeur est composée de C. Galley, J.-C. Porret, chef des tambours, C. Superchi, directeur, Marcel et Michel Porret, R. Steinweg et W. Lauber.

RÉCOMPENSES

Assiduité: H. Zanon, Marcel Porret, C. Meyer et R. Abbet, deux absences; R. Galataud, quatre absences; R. Parel, A. Pilatti, C. Galley, A. Perrinjaquet, J.-C. Porret, B. Surian, cinq absences.

Ancienneté: première étoile, cinq ans, J.-C. Porret, J.-P. Parel, R. Parel; deuxième étoile, dix ans, diplôme de membre honoraire, Michel Porret, F. Parel; troisième étoile et gobelet pour quinze ans: A. Perrinjaquet; cinquième étoile et plaquette: E. Bissegger, pour vingt-cinq ans.

SOUPER ET SOIRÉE

A l'issue de l'assemblée s'est déroulé le traditionnel souper, très bien servi par les nouveaux gérants, M. et M^{me} Ribaud qui furent remerciés en conséquence. La soirée récréative, placée sous la direction de W. Berger, président des divertissements, a eu lieu dans la plus joyeuse des ambiances.

R. J.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

CERNIER: Ivresse au volant. — Un agriculteur de Coffrane, M. E. Roy, a été condamné à 5 jours d'emprisonnement, 20 fr. d'amende et aux frais par le Tribunal du Val-de-Ruz. Il avait provoqué une collision avec son tracteur.

NEUCHÂTEL: Pour avoir insulté un psychiatre. — 50 fr. d'amende et 50 fr. de frais, c'est ce que devra payer M. G. B. pour avoir injurié le Dr Riggenbach, ancien directeur de la Clinique psychiatrique de Préfargier dans un établissement public. L'auteur de la sentence est le juge Bauer.

NEUCHÂTEL: Mort d'un écrivain. — On a appris le décès à Neuchâtel, à l'âge de 56 ans, de l'écrivain Jean-Pierre Porret, qui s'était surtout fait connaître comme traducteur de Dürrenmatt. C'est à Jean-Pierre Porret, notamment, que l'on doit la version française de la « Visite de la Vieille Dame ».

Fils d'un écrivain, qui professait à l'École de commerce de Neuchâtel, J.-P. Porret avait publié « Fragment d'une Autre Histoire », texte d'un abord difficile, où l'expression se tempère de retenue et de pudeur.

Noté en marge du Grand Conseil bernois

Hier, le Grand Conseil bernois a voté toute une série de subventions. Relevons celles qui intéressent les communes du Jura. Une subvention de 175 000 fr. est allouée au syndicat d'épuration des eaux du Bas de la vallée de Tavannes; pour le même objet, la commune de Liesberg recevra 258 000 fr., la commune de Prêles 213 700 fr. alors que Moutier touchera une subvention de 257 500 fr. pour une installation d'incinération des ordures. Delémont recevra 64 500 francs pour des canalisations et la commune de Bure 78 750 fr. pour une installation d'épuration d'eaux usées. (w.)

DELÉMONT: Ils devront comparaître devant les juges. — MM. A. Houllmann, 35 ans, mécanicien à Lajoux, P. Grimm, 28 ans, physicien et député de Saint-Imier, et V. Giordano, 28 ans, rédacteur, Porrentruy, trois des cinq soldats jurassiens qui avaient déposé armes et bagages devant le Palais fédéral, devront comparaître le 27 mars devant le tribunal militaire siégeant à Fribourg et présidé par M. Vaucher.

LAJOUX: Election. — Le corps électoral de Lajoux a élu par 104 voix M. R. Bernard, conseiller municipal. Son concurrent, M. H. Saucy, a recueilli 87 voix.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

MUTATIONS A LA GOULE. — A la fin de janvier, les organes directeur et le personnel prirent congé de leur caissier M. P. Féralime qui avait fait valoir son droit à la retraite après 46 ans de bons et loyaux services. Partout où il a œuvré, il a laissé le souvenir d'un excellent employé. Une cérémonie de gratitude fut organisée, à laquelle était associée son épouse et au cours de laquelle furent relevés les mérites de celui qui abandonne son travail.

M^{lle} S. Bohnenblust, employée depuis de nombreuses années dans la maison prendra la succession de celui qui s'en va sa tâche bien accomplie.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Delémont: Importante assemblée du Parti socialiste suisse

Vendredi soir 31 janvier, l'assemblée du PSS a connu un vif succès, plus de vingt, pour cause de service militaire, d'absence, de participation à d'autres manifestations, etc. Néanmoins, la salle de l'Hôtel du Bœuf était trop petite pour contenir les septante-cinq personnes présentes, dont une dizaine ont pris part à l'assemblée depuis le vestibule.

Le président H. Parrat, préfet, après avoir rendu un hommage ému à deux de nos vieux camarades disparus au cours du mois de janvier, Camille Fleury et Edouard Beck, tous deux retraités des CFF, évoqua le sacrifice des jeunes Tchécoslovaques Jan Pallach et Josef Hlavaty, un étudiant et un ouvrier, qui ont donné leur vie pour la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour la liberté individuelle, pour les droits de l'homme.

Le président ouvrit une discussion concernant la validité de l'assemblée et le droit des participants à assister à l'assemblée. La validité de l'assemblée, régulièrement convoquée par la presse, et ouverte à tous les socialistes, n'est pas contestée. Après contrôle des personnes présentes, il est constaté que tous les présents sont membres du parti. Le droit de vote n'est contesté à personne. Le président, relevant que l'assemblée du 6 janvier n'aurait pas été convoquée valablement, demande à l'assemblée de confirmer dans ses fonctions le comité en charge, ce qui est fait à l'unanimité.

L'assemblée décide ensuite d'organiser une soirée chouchoute, suivie d'une soirée familière, au Restaurant du Domont, qui aura lieu le samedi 29 mars 1969. Les inscriptions peuvent être adressées aux membres du comité (prix: 10 fr. par participant).

Le rapport sur l'unité du parti, confié à notre président, fut écouté attentivement. Henri Parrat fit tout d'abord un historique de la situation: 20.12.68: Création d'une nouvelle organisation politique intitulée abusivement Parti socialiste nouvelle section. L'assemblée constitutive a été convoquée par téléphone, à un lieu non précisé; les participants, environ vingt-cinq, ont été cueillis à leur domicile par des automobilistes et conduits au lieu secret: le Café Métropole.

21.12.68: Première réaction des membres du comité restés fidèles au PSS, qui demandent à Henri Parrat de prendre la responsabilité de convoquer une assemblée générale du parti.

23.12.68: Convocation, contresignée par une quarantaine de membres du parti, d'une assemblée générale extraordinaire fixée au 6.1.69.

27.12.68: Lettre de Jean Riesen demandant aux responsables des deux partis de l'entendre, le 6.1., avant l'assemblée du parti, et de prendre contact sous sa direction.

3.1.69: Réponse de H. Parrat à Jean Riesen disant: « L'assemblée extraordinaire aura lieu à l'Hôtel du Bœuf, le 6.1., à 20 h. C'est seulement après cette assemblée qu'une prise de contact éventuelle pourra avoir lieu. (...) Je suis, à titre personnel, prêt à m'entretenir avec toi. (...) »

6.1.69: Assemblée générale extraordinaire, fréquentée par cent deux personnes. Nomination d'un comité provisoire qui restera en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle.

7.1.69: Lettre chargée pour réclamer nos procès-verbaux, nos archives, etc.

11.1.69: Première séance du comité, lequel constate que les responsables de la nouvelle organisation politique n'ont pris aucun contact avec le parti. Le comité forme son bureau, ébauche un programme de travail, invite les femmes à s'organiser au sein du parti, apprend que le nouveau parti cherche à déboucher nos membres au moyen d'arguments contestables, que les membres « socialistes » du Conseil municipal ont réparti les dicastères après contact avec les chrétiens-sociaux et non avec le Parti socialiste. Le comité invite les organes supérieurs du PSS à désigner un médiateur pour établir des contacts.

13.1.69: Charles Mertenat, président du PSJ, prend l'initiative de tenter une conciliation et en fixe la date au 23.1.69.

20.1.69: Deuxième séance du comité, qui accepte de participer à la séance de conciliation convoquée par Ch.

Mertenat. Le comité consacre sa séance à l'examen des candidatures pour les diverses commissions communales.

23.1.69: Séance du comité en présence de Jean Riesen et Ch. Mertenat. Il est pris acte que les responsables du nouveau parti refusent un contact avec notre comité.

26.1.69: Nouvelle séance du comité, qui confirme l'idée émise le 23.1.69 d'une séance commune à laquelle prendraient part vingt-cinq délégués du parti et vingt-cinq délégués de la nouvelle organisation politique. Le comité répond à une attaque personnelle dont notre président est l'objet, décide d'écrire aux adhérents de la nouvelle organisation politique pour les rendre attentifs à l'article 3, alinéa 5, des statuts du PSS (La qualité de membre du PSS est incompatible avec l'appartenance à une autre organisation politique.) et fixe l'ordre du jour de l'assemblée du 31.1.69.

29.1.69: Nouvelles propositions de Ch. Mertenat au nom du PSJ.

29.1.69: Le comité de la Fédération de district du PSS se réunit et prend connaissance de la situation et, notamment, de la situation du député Jean Haas, qui n'est plus membre du PSS.

31.1.69: Le comité se réunit avant l'assemblée générale et accepte les nouvelles propositions de Ch. Mertenat pour autant que la séance de conciliation prévue ait lieu avant le 15 février et que toute la documentation du parti soit entre nos mains. Ni les procès-verbaux, ni la correspondance, ni les archives, ni la caisse n'ont été remis au parti par ceux qui l'ont quitté il y a cinq semaines.

En conclusion, le président déclare que le comité a échoué dans sa tâche visant à rétablir l'unité, mais n'en porte aucune responsabilité. Il invite l'assemblée à accepter la proposition du comité concernant la proposition de Ch. Mertenat. La discussion, abondamment utilisée, fait ressortir, qu'à la suite de divers communiqués de la nouvelle organisation politique parus dans la presse, et surtout après la publication d'un bulletin émaillé de fausses nouvelles, tout espoir de ramener les « brebis égarées » au bercail est perdu. L'assemblée admet le principe d'une rencontre aux conditions émises par le comité, mais, à une grande majorité, contre l'avis du comité, exclut du PSS les responsables de la création de la nouvelle organisation politique qui sont: Jean Haas, président, Philippe Gigon, vice-président, André Mottaz, secrétaire, Jean-Louis Imhof, caissier, ainsi que MM. Georges Scherrer, maire, Jean-Pierre Bøgli, ancien président du PSSD, Jean-Pierre Sanglard, pour autant que ceux-ci n'aient démissionné du parti jusqu'au 5 février 1969. L'assemblée a protesté avec vigueur contre les pressions qui auraient été exercées sur les ouvriers de la commune, membres du parti, pour les inciter à rallier la nouvelle organisation politique.

L'assemblée a procédé ensuite à la désignation de ses membres au sein des commissions communales et a donné au comité la compétence de déposer une plainte à la préfecture au cas où le Parti socialiste suisse, section de Delémont, qui a pris part aux dernières élections communales, n'obtiendrait pas ce qui lui revient dans lesdites commissions.

Préalablement, l'assemblée avait accepté une démission et agréé au sein du parti vingt-deux nouveaux membres, dont sept femmes.

Le parti donnera son soutien à l'initiative contre l'exportation des armes et assure de son appui le Mouvement populaire des familles lors de l'assemblée contradictoire qui aura lieu à Delémont le 26 février sur l'introduction de l'assurance maladie généralisée.

L'assemblée fut levée après un vibrant appel du président en faveur de la cause socialiste sans cesse remise en cause par des diviseurs de « droites » et de « gauches ».

LES GENEVEZ: Ceux qui s'en vont. — Aux Genevez est décédé dans sa 78^e année. M. Fr. Gigandet, tenancier du Restaurant de la Couronne. Le défunt, personnalité marquante de la région, était le père de M^{re} Jacques Gigandet, avocat, notaire et député, et de M. Ph. Gigandet, inspecteur forestier et conseiller municipal à Tavannes. (w.)

L'Italie paralysée 24 heures

Une grève générale de vingt-quatre heures a lieu aujourd'hui sur l'ensemble du territoire italien, à la suite de la rupture, la nuit dernière, des pourparlers entre les représentants du gouvernement et ceux des syndicats sur le projet de réforme du régime des pensions, dans le sens d'une amélioration substantielle des conditions faites aux retraités. Le débrayage affectera environ dix-huit millions de travailleurs de l'industrie publique et privée, des ports, du commerce, de l'agriculture et du crédit, des journaux et des agences de presse, de la radio-télévision et des spectacles. Les travailleurs affectés aux services du gaz, de l'eau, de l'électricité, des impôts, des assurances, des services maritimes, ainsi qu'aux transports publics en com-

mun observeront des arrêts de travail par solidarité avec les autres catégories de travailleurs. Le service sur le réseau des chemins de fer devrait se dérouler régulièrement.

Il s'agit d'un mouvement unitaire proclamé par les quatre principales centrales syndicales: CGT italienne, Confédération des syndicats des travailleurs, Union du travail et Confédération des syndicats nationaux.

Une réunion in extremis pour tenter de conjurer le débrayage s'est déroulée, pendant presque toute la journée de lundi, au Palais Chigi, avec la participation de MM. Mariano Rumor et Francesco de Martino.

La rupture des pourparlers, en cours depuis trois semaines, s'est produite notamment sur le pourcentage des retraites actuelles par rapport au dernier salaire.

URSS : STALINE RÉHABILITÉ

Treize ans après avoir été mis au ban du parti par Khroutchev, Staline est cette semaine entièrement réhabilité et qualifié, dans la revue « Kommunist », de « chef militaire éminent ». Quant à la partie du réquisitoire concernant les répressions prononcées par Khroutchev devant le XX^e congrès, en 1956, elle est aujourd'hui officiellement passée sous silence.

La réhabilitation militaire de Staline, déjà amorcée depuis la chute de Khroutchev en octobre 1964, dans une série de « mémoires » signés par les grands maréchaux de la deuxième guerre mondiale, est aujourd'hui officiellement chose faite, après la publication, dans l'organe central du parti,

d'une étude où le généralissime se voit à nouveau qualifié de « chef militaire éminent », comme il l'avait été au cours des hostilités.

« Il ne reste pas pierre sur pierre des affirmations irresponsables sur l'absence de compétence militaire de Staline, sur sa conduite lointaine de la guerre, sur sa prétendue intolérance absolue aux opinions des autres. Il ne reste rien de toutes les autres inventions du même genre dont se sont emparés et qu'ont répandues les falsificateurs de l'histoire à l'étranger », écrit en effet l'historien Boltine dans la revue « Kommunist », organe théorique et politique du Comité central.

Espagne: Grèves et arrestations

Dix jours après la proclamation de l'état d'exception en Espagne, l'opposition commence à se manifester, tandis que les arrestations continuent et que la police poursuit sa « campagne d'assainissement ». C'est à l'université et dans les milieux ouvriers que les premières réactions ont été enregistrées. Lundi, à Madrid, des groupes d'étudiants avaient organisé deux « manifestations éclairs » dans un quartier populaire de la capitale. Mardi, la police a fait irruption dans trois facultés pour y disperser des départs de rassemblements et enlever des affiches hostiles au régime.

Mardi également, à Pampelune, un groupe d'étudiants a brûlé symboliquement des journaux dans la rue pour protester contre la censure.

Les milieux ouvriers se sont en partie associés à cette campagne de protestation. Le personnel de deux entreprises madrilènes, la Standard Electric et la Siemens, ont effectué des arrêts de travail de deux heures. A Bilbao, la direction de la plus importante usine sidérurgique d'Espagne — les Hauts Fourneaux de Biscaye — a décidé le lock out à la suite d'une grève qui durait depuis samedi.

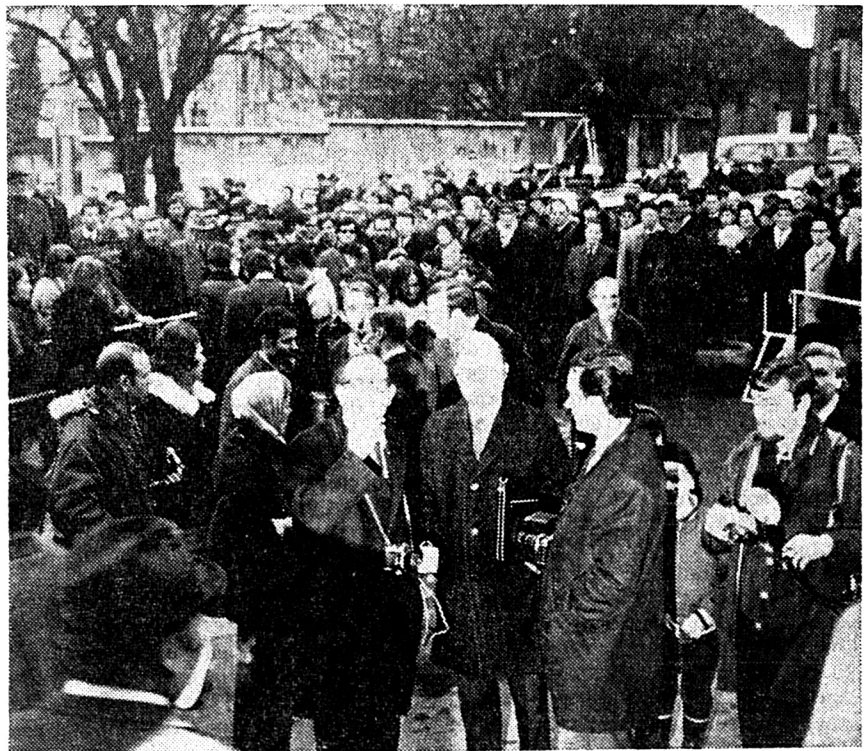
Biafra: Pont aérien enfin ouvert

Le pont aérien Dahomey-Biafra de la Croix-Rouge internationale est, depuis mardi matin, effectivement ouvert et les difficultés administratives qu'avait rencontrées la Croix-Rouge internationale pour faire atterrir ses avions au Biafra sont terminées.

En effet, un avion cargo Transall du CICR venant de Cotonou s'est rendu à Uli, au Biafra, et en est revenu avec les autorisations pour tous les avions de la flotte actuelle de la Croix-Rouge internationale à Co-

tonou (trois avions) de se poser chaque nuit à Uli. Dès le retour du Transall avec les autorisations, les deux DC-6 de la Croix-Rouge ont fait chacun un premier vol. Le premier DC-6 a réussi son vol et a déposé 10 tonnes de vivres. Le second DC-6 a dû revenir à Cotonou sans se poser, en raison du brouillard. Le Transall, de son côté, lorsqu'il était parti chercher les autorisations, avait déposé 10 tonnes de vivres.

Zurich: Une foule immense attendait



Une foule immense attendait, mardi soir, à Zurich, devant le tribunal, la proclamation du jugement des sorciers. (Voir nos commentaires en première page.)



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

Les quatre Grands devant la quadrature du cercle

Le président Nixon a accepté la proposition française d'une consultation des quatre grandes puissances, dans le cadre de l'ONU sur le Moyen-Orient. Cette consultation ne décharge pas le mandataire du secrétaire U Thant, Gunnar Jarring, de son travail de médiation. La résolution des Nations Unies de novembre 1967 reste la base de la solution recherchée. Il s'agit surtout de la préciser sur les points où elle est restée dans le vague et d'en fixer les modalités d'application.

Il était temps que les grands, qui ont par leurs initiatives diplomatiques et leurs livraisons d'armes aux armées arabes, excités les Arabes, tentent maintenant de remettre un peu d'ordre dans le chaos qu'ils ont créé.

Car la « conférence de la solidarité avec les peuples arabes » a démontré que les Arabes sont profondément divisés sur les problèmes essentiels et sont fort loin d'avoir une politique commune. Les tentatives répétées du roi Hussein de Jordanie de réunir une conférence arabe au sommet ont toujours échoué, faute d'entente entre les Etats arabes.

La conférence de solidarité avec les peuples arabes qui vient de se terminer et à laquelle les Soviétiques et les partis communistes occidentaux avaient envoyé de fortes délégations ressembla davantage à un panier de crabes qu'à une manifestation de solidarité. Les Egyptiens sous la forte pression des Soviétiques et les délégués des partis communistes restèrent attachés à la résolution des Nations Unies et à une solution pacifique et politique du conflit. Mais ce groupe a été majorisé par les partisans d'une nouvelle guerre qui rejettent la résolution des Nations Unies. Ce sont d'abord les Palestiniens organisés dans quatre ou cinq organisations de résistance qui ne réussissent pas à s'unir par suite de rivalités personnelles et d'une certaine concurrence dans les raids terroristes. Puis les Etats dominés momentanément par le Parti bath: la Syrie et l'Irak auxquels s'ajoute l'Algérie. Ce sont les Etats arabes qui n'ont pas combattu au cours de la guerre de six jours et qui sont d'autant plus belliqueux que leurs officiers songent davantage aux coups d'Etat intérieurs qu'à la guerre contre Israël. Les mauvaises langues affirment que l'armée irakienne envoyée trop tard au secours de la Jordanie, a été écartée de Bagdad par crainte d'un nouveau coup d'Etat. Quant à l'armée syrienne, elle

s'est sauvée dès qu'elle a appris que l'armée israélienne avait traversé le Jourdain.

Il existe donc dans les Etats arabes un très fort groupement qui rejette la résolution qui sera la base des discussions des quatre grandes puissances.

Il y a un troisième groupe d'Etats arabes qui paraissent désintéressés: l'Arabie saoudite, le Yémen, le Koweït, la Libye, le Maroc, le Soudan, et enfin l'Etat qui fait cavalier seul: la Tunisie qui est favorable à la paix avec Israël.

La pendaison de quatorze « espions » israéliens en Irak a fini par être condamnée par la presse d'Egypte. Le journal « Ficiieux de Nasser, « Al Ahram », a publié:

« L'exécution de quatorze personnes en place publique n'est vraiment pas un spectacle enthousiasmant, ni l'occasion de festivités. Il n'était pas opportun que les pendaisons aient lieu à l'heure où se tient au Caire la conférence internationale de solidarité avec les peuples arabes, et où les importantes initiatives de la France et de l'Union soviétique sont le début d'une nouvelle étape plus active pour la liquidation des séquelles de l'agression, et permettent de définir les positions de toutes les parties concernées. »

L'agence de presse marocaine aussi condamna cette pendaison: « Les Israéliens peuvent jubiler maintenant. Ils ont été servis à merveille par une faute psychologique que les amis des Arabes peuvent considérer comme monumentale. »

La presse communiste est embarrassée et souligne que les pendus n'étaient pas des Israéliens mais des Juifs irakiens. La sentence de mort et les exécutions relèvent donc de la politique intérieure de l'Etat irakien.

Curieux souci de la souveraineté d'un Etat de la part de ceux qui occupent la Tchécoslovaquie pour l'empêcher d'appliquer la politique intérieure décidée démocratiquement par un peuple souverain!

Combien de millions de Juifs allemands ou de régions occupées par les armées allemandes ont-ils été assassinés par l'Allemagne hitlérienne, combien de Juifs russes liquidés par Staline? Le monde a-t-il admis que ces assassinats de ressortissants allemands ou russes aient été de actes d'Etats souverains qui ne regardaient pas l'humanité entière? Pourquoi alors les nombreux procès des criminels de guerre qui n'ont fait qu'exécuter

les ordres de leurs gouvernements? Pourquoi les Nations Unies ont-elles admis une Charte des droits de l'homme, sinon pour sauvegarder la vie et la liberté des hommes contre l'arbitraire d'Etats « souverains »?

Les Juifs pendus n'étaient pas citoyens d'Israël, mais ils furent exécutés sous la fausse inculpation d'être des espions de l'Etat d'Israël; Etat créé par les Nations Unies précisément parce que les Juifs furent assassinés par millions parce que Juifs dans les pays dont ils étaient ressortissants. Israël est le refuge créé pour tous les Juifs victimes de l'antisémitisme qui ne jouissent pas des mêmes droits humains que les nationaux des Etats dont ils sont ressortissants.

Le président Nasser a donné au journal américain « Newsweek » une interview où il a précisé les buts de l'Egypte: 1° La fin de l'état de belligérance — donc pas de traité de paix! 2° La reconnaissance du droit de chaque pays à vivre en paix; 3° Intégrité territoriale de tous les pays du Proche-Orient, y compris Israël, dans les anciennes frontières — donc pas de rectification des frontières israéliennes! 4° Liberté de navigation dans les voies internationales — le canal de Suez n'est pas considéré par l'Egypte comme voie internationale! 5° Juste solution du problème des réfugiés palestiniens — quelle solution? Ces cinq points ne sont qu'un retour à la situation existante avant la guerre de six jours, une annulation de la victoire israélienne et la création d'une situation permettant une nouvelle offensive des Arabes contre Israël à partir des anciennes frontières. Ce plan égyptien ne contient même pas le minimum de sécurité pour Israël contenu dans la résolution des Nations Unies.

Il est évident que les quatre Grands auront de la peine à se mettre d'accord sur l'interprétation de la résolution de novembre 1967 et ses modalités d'application.

Le gros problème restera celui des terroristes palestiniens qui se sont érigés en « peuple palestinien », alors que les habitants arabes de la Palestine n'ont jamais formé un Etat indépendant, une patrie à récupérer. Cette revendication est opposée à la thèse jordanienne qui entend réoccuper la Cisjordanie comme partie intégrante de la Jordanie.

On le voit l'imbraglio est complet et les quatre Grands devant la quadrature du cercle.

JULES HUMBERT-DROZ.

MALRAUX PEINT EN ROUGE

Un incident a marqué l'arrivée de M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, au terrain de l'Olivetto, à Nice-Cimiez où le ministre était venu procéder à la pose de la première pierre du « Message biblique » de Marc Chagall.

Un peintre contestataire, nommé Pinoncelli, a réussi à asperger le visage du ministre avec de la peinture rouge au moment où il descendait de voiture.

« Je ne porterai pas plainte à la suite de l'incident de cet après-midi. » C'est par ces mots que le ministre d'Etat a conclu une déclaration qu'il a faite en réponse aux questions de journalistes.

● PARIS. — Une agression qui a rapporté 100 000 fr. à ses auteurs a été commise mardi matin dans un restaurant de Saint-Germain-des-Près, le Bistingu.

● LONDRES. — Quelques-unes des pièces à conviction du procès des « pirates du rail » ont été mises aux enchères mardi à Burton-Upon-Trent (Staffordshire).

UN GREFFÉ DU FOIE MEURT

M. Reginald John Jago, le troisième Britannique à avoir subi une greffe du foie, est mort dimanche à l'Hôpital de Kings College, à Londres, annonce-t-on aujourd'hui.

M. Jago avait été opéré, il y a cinq mois, dans ce même hôpital et détenait de ce fait le record de survie. Il semblait s'être très bien remis de son opération et avait même repris ses activités professionnelles.

● WASHINGTON. — Le Département d'Etat a officiellement annoncé que l'ex-diplomate communiste chinois Liao Ho shu, qui était en poste à La Haye, est arrivé mardi aux Etats-Unis, où il a demandé le droit d'asile.

● LE CAIRE. — M. Arafat, porte-parole officiel de l'organisation de résistance palestinienne, « Al Fatah », et commandant en chef de ses commandos a été élu président de l'organisation de libération de la Palestine et président du Comité exécutif de cette organisation, à l'unanimité des membres présents à la réunion du Conseil national palestinien.

PRAGUE: SUICIDE PAR LE FEU D'UNE MÈRE DE CINQ ENFANTS

Une femme de 44 ans, mère de cinq enfants, s'est suicidée mardi par le feu dans la localité de Bardejov, en Slovaquie. C'est ce qu'annonce mardi l'agence tchécoslovaque CTK, en précisant qu'Anna Admuscinova souffrait de troubles mentaux. Il y a quatre ans déjà, elle avait tenté de se suicider. Il est vraiment difficile cependant de croire que tous ceux qui se suicident sont des malades.

● PARIS. — Alain Delon, déjà entendu à plusieurs reprises par les policiers au sujet de l'affaire Markovic (l'ancien garde du comédien, dont le cadavre avait été découvert le 1^{er} octobre dernier, dans la banlieue parisienne) a fait appel à eux pour qu'ils retrouvent un individu qui aurait cherché à entrer en contact avec lui « au sujet de son fils ».

● PARIS. — M. Armand Lanoux a été élu membre de l'Académie Goncourt par 5 voix contre 3 abstentions et un bulletin blanc, en remplacement de M. Louis Aragon.



Le groupe chrétien-démocrate du Parlement allemand a désigné mardi M. von Hassel comme candidat à la succession de M. Gerstenmaier au siège de président du « Bundestag ». La CDU/CEU qui est le groupe le plus important du Parlement allemand ne désignant qu'un seul candidat, l'élection de M. von Hassel est assurée.

● WASHINGTON. — Les sénateurs américains se sont voté mardi une augmentation annuelle de 12 500 dollars, portant ainsi leur indemnité à 42 500 dollars par an. (175 000 fr. environ).